



## COMPTE-RENDU D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### RENNES NATATION

11/10/2023, 19h – Piscine de Bréquigny – Salle de réunion

membres présents (23) :

Laurine BOULAIRE, Virginie BOUTELOUP, Vincent CAHAGNE, Benoît CANDAU, Alexandre CASTEX, Carole CHOPIN, Anne COTTE, Emme DRHOUIIN, Sylvain DUCHEMIN, Bastian FONTAINE, Géraldine LAMURE, Corentin LE NEL, Maëva LE NEL, Pauline LENORMAND, Karl LOUAZON, Olivier LOURDAIS, Patrick MAROCHE, Lise MEBREK, Pascale MEILLIER, Fabien MERCIER, Malo MERCIER, Gaëlle SCULO, Dominique THOREAU

Membres représentés (12) :

Pauline BLANCO, Elodie BLANCHARD, Valérie CHERGUI-PINSARD, Valentine GILLIG, Pierrick HAFFRAY, Eric HUYNH, Christelle KINTZLER, Laurent LENOIR, Hubert MASUREL, Christophe MENARD, Isabelle PICOT, Frederic RONCIN.

Le Quorum d'un quart des adhérents (35) est atteint. L'assemblée générale extraordinaire débute à 19h00.

#### Ordre du jour :

##### 1) Objet de l'assemblée générale extraordinaire

L'objet l'assemblée générale extraordinaire du 11/10/2023 était une modification des statuts de Rennes Natation visant à transférer au bureau exécutif le pouvoir de décider des formules d'adhésion et du montant et des cotisations.

Cette modification était envisagée par le fait que cette décision, actuellement prise en AG, est trop éloignée dans le temps de son application effective, 9 mois plus tard. Cette situation ne permet pas d'anticiper suffisamment les évolutions budgétaires. D'autre part, au moment de l'AG, il est impossible d'informer suffisamment les votants sur la situation du club en fin de saison, alors que la saison débute à peine. Dans la situation actuelle, c'est donc un vote effectué sans disposer des éléments de choix.

La fixation des formules et des tarifs d'adhésion par le bureau exécutif permettrait de décider peu de temps avant le lancement des adhésions annuelles, à un moment beaucoup plus opportun. Ceci permettrait aussi davantage de réactivité en cas de modifications budgétaires imprévues.

##### 2) Modification envisagées

Le bureau exécutif a donc proposé de modifier les statuts comme suit :

a - Modification de l'article 11 :

Suppression de la phrase : « l'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles à verser par les différentes catégories de membres. »

b - Modification de l'article 13 :

Ajout en fin d'article : « le bureau exécutif fixe le montant des cotisations annuelles à verser par les différentes catégories de membres. »

### 3) Discussion

Une discussion s'engage : laisser à l'assemblée générale le choix des formules et cotisations est considéré plus démocratique, mais pose des problèmes d'efficacité et de réactivité face aux imprévus. Une solution intermédiaire est proposée : tenir si besoin une deuxième AG dans l'année dont l'objet serait uniquement les cotisations.

### 4) Vote sur la modification des statuts proposée.

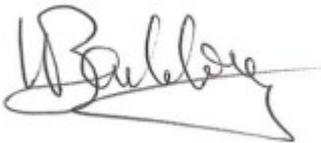
Suffrages exprimés : 34  
Abstentions : 8  
Pour : 12  
Contre : 13

**N'ayant pas recueilli la majorité des votes, la proposition de modification des statuts est rejetée.**

**L'assemblée générale extraordinaire est levée à 19h45**

Les co-présidents :

Virginie BOUTELOUP



Michel MORVAN



Jean-Alain POULIZAC

